

Question sur la croyance n°2:

Question :

Qu'est-ce que l'adoration et qui est tenu de s'en acquitter ?

Réponse :

L'adoration (العبادة) est un nom générique qui englobe tout ce qu'Allah aime et agréé comme paroles, actions qu'elles soient apparentes ou cachées et celui qui est tenu de s'en acquitter, de manière obligatoire ou préférable en fonction de l'ordre divin, c'est le responsable doué de raison parmi les Hommes et les djinns :

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah Lui vouant un culte exclusif d'accomplir la salat (la prière) et de s'acquitter de la zakat (l'aumône légale prescrite)

Et voilà la religion de droiture »

Sourate la Preuve verset 5.

Source :

Question n°2 du livre : « Al-Ajwibatou As-Sadîdatou 'ala al-assilati ar-rachîdah » volume 1 page 8 aux éditions Dar Al-Minhâj, de Cheikh Zayd ibn Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah le préserve.